

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **11 juillet 2016**

Décision n° **CP-2016-1014**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Plan de cession - Cession à titre onéreux à la société LBA Thivel ou toute société à elle substituée d'une parcelle de terrain située 90, avenue Franklin Roosevelt

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 29 juin 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : Mme Cardona, M. Pouzol.

**Commission permanente du 11 juillet 2016****Décision n° CP-2016-1014**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Plan de cession - Cession à titre onéreux à la société LBA Thivel ou toute société à elle substituée d'une parcelle de terrain située 90, avenue Franklin Roosevelt**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 23 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Métropole de Lyon a acquis par acte du 3 décembre 2008 et du 29 juin 2009, en vue de la réalisation de la voie nouvelle V 29 dénommée "Boulevard urbain est (BUE)", les terrains situés à Vaulx en Velin, avenue Franklin Roosevelt et cadastrés BO 16 et 23.

Dans le cadre d'un remembrement foncier pour permettre l'extension de son activité et pour bénéficier d'un accès sur le boulevard urbain est, la société LBA Thivel, actuellement propriétaire d'un tènement cadastré BO 84, a sollicité la Métropole de Lyon afin d'obtenir la cession d'un délaissé de terrain de 1 586 mètres carrés environ à détacher des parcelles cadastrées BO 16 et BO 23.

En effet, ce terrain constitue un délaissé hors emprise de la voirie du BUE et serait cédé dans le cadre de l'optimisation de la gestion du patrimoine de la Métropole.

Aux termes du compromis, la société LBA Thivel a accepté d'acquérir ledit terrain, libre de toute occupation ou location, au prix de 60 € le mètre carré, soit 95 160 € pour 1 586 mètres carrés environ, conformément à l'avis de France domaine. Tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 19 mars 2015, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la cession, à la société LBA Thivel ou toute société à elle substituée, au prix de 95 160 €, soit 60 € le mètre carré pour 1 586 mètres carrés environ, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1 586 mètres carrés environ située 90, avenue Franklin Roosevelt à Vaulx en Velin, à détacher des parcelles cadastrées BO 16 et BO 23, dans le cadre de l'optimisation de la gestion du patrimoine de la Métropole de Lyon.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O1320, le 1er mars 2006 pour la somme de 7 494 786,09 € en dépenses et 1 739 445,29 € en recettes, et P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O0344, le 11 mai 2015 pour la somme de 20 227 786,04 € en dépenses et 1 579 556,09 € en recettes.

**4° - La cession** patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 95 160 € en recettes - compte 775 - fonctions 515 et 844,
- sortie estimée du bien du patrimoine métropolitain : 62 980,58 € en dépenses : compte 675 - fonction 01 et en recettes : compte 2112 - fonction 01.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2016.**

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.